



Règlement
By-law

7706

Règlement sur la citation comme monument historique, de la façade du Regent Theatre situé au 5117, avenue du Parc.

À la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 25 avril 1988.

le Conseil décrète:

1. — Est citée comme monument historique, la façade du Regent Theatre situé au 5117, avenue du Parc, sur le terrain constitué des lots 12-6-15 et 12-6-16 du cadastre du Village incorporé de la Côte Saint-Louis.

By-law concerning the citation as an historical monument of the façade of the Regent Theater located at 5117 Park Avenue.

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on April 25, 1988.

the Conseil ordained:

1. — Is cited as an historical monument the façade of the Regent Theatre located at 5117 Park Avenue, on the parcel of land made up of lots 12-6-15 and 12-6-16 in the cadastre of the incorporated Village of Côte Saint-Louis.